



Assemblée générale ordinaire (AGO)

Mercredi 7 juin 2011

résolution

MAÎTRES SPÉCIALISTES (MS)

Considérant

- La priorité absolue de garantir à tous les élèves l'atteinte des objectifs fixés par le PER et la qualité de l'enseignement dispensé par les MS ;
- L'importante contribution des disciplines spéciales au développement des capacités transversales tout au long de la scolarité, confirmée par l'introduction du PER ;
- Le rôle indispensable de référents pour leur discipline des MS dans les établissements ;
- Les compléments à apporter à la fin de la formation initiale des enseignant-e-s généralistes dans les domaines *Arts et Corps et Mouvement* ;

Constatant

Le démantèlement des conditions-cadre des MS avec notamment :

- La disparition des *Services Education Physique, Musique-Rythmique et Arts Visuels* en tant que tels ;
- La disparition du statut hiérarchique des Responsables de discipline et la disparité de traitement des MS dans les établissements qui en découle ;
- La suppression de la formation continue spécifique répondant aux besoins des MS ;
- Les menaces de suppression du co-enseignement ;
- Les nombreux dysfonctionnements dans les circuits de communication,

Les membres de la SPG, réuni-e-s en AGO le 7 juin 2011, demandent au département de :

- Maintenir le co-enseignement – qui permet notamment le travail en demi-classe en Arts Visuels – indispensable à l'atteinte des objectifs du PER et à l'apport méthodologique ;
- Garantir une dotation horaire et une fréquence des leçons afin d'assurer un suivi cohérent de chaque élève ;
- Mettre à disposition des locaux et le matériel adéquats qui permettent d'exploiter toutes les dimensions de chaque discipline ;
- Renforcer le statut des Responsables de discipline en leur redonnant les moyens d'assurer leur rôle rassembleur, coordinateur et formateur ;
- Développer une collaboration forte avec les Responsables de discipline, notamment pour tous les aspects en lien direct avec la branche (formation, engagement de collègues,...) ;
- Augmenter le nombre d'interventions dans la divisions élémentaire ;
- Assurer les prises en charge dans le secteur spécialisé ;
- Réinstaurer la possibilité d'organiser une formation spécifique rassemblant tous les MS d'une même discipline.

Résolution adoptée à 397 voix pour, 2 abstentions